



Complémentaire santé obligatoire

Sections RENAULT  
du syndicat SM-TE

# GRANDE CONSULTATION

Syndicat de la  
Métallurgie  
Travaillons  
Ensemble

17 novembre 2014

Nouvelle série N° 10

API : FR TCR LOG 0 52 1 avenue du Golf 78084 GUYANCOURT tél : 06.98.05.13.80 sm-te.guyancourt@renault.com  
Consultez notre site : www.travaillonsensemble.org fax : 01.76.86.90.90

s y n d i c a t l i b r e , i n d é p e n d a n t e t n o n c o n f é d é r é

**Constatant qu'aucun syndicat signataire de l'accord n'a eu le courage de mettre en œuvre cette demande légitime, le syndicat SM-TE organise une consultation à l'urne sur les principaux points de l'Accord complémentaire santé**

Malgré notre demande (Cf. lettre du SM-TE à M. GHOSN du 8 juillet 2014), et malgré quelques pétitions ici ou là (à Cléon par la CGT et au Technocentre) aucune consultation des salariés n'a été réalisée dans l'entreprise.

C'est pourquoi le syndicat SM-TE vous donne la parole. Quelle que soit la participation (que nous souhaitons la plus large possible), elle aura au moins valeur de sondage pour le plus important des établissements de Renault SAS.

Certains diront probablement, à quoi cela sert-il, puisque l'Accord est signé ?

A cela, et comme le SM-TE n'est pas résigné, nous répondons :

1. Une autre négociation était possible, la preuve par *Renault Retail Group*. Comparaison :

Accord Renault Retail Group (RRG) signé le 24 juin 2014 par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO	Accord Renault SAS signé le 11 septembre 2014 par CFDT, CFE-CGC, CGT
L'adhésion n'est pas obligatoire aux « ayants droits »	Adhésion obligatoire pour les « ayants droits » avec justificatifs à fournir chaque année en cas de dispense
La cotisation est définie selon un barème fixe pour RRG et pour le salarié	La cotisation totale est indexée sur le Plafond Mensuel de la SS (PMSS) et la participation de l'employeur est fixe. Le salarié supportera seul toutes les augmentations du PMSS
TARIFS : Fixe pour 3 ans (si le budget est équilibré à ± 2 %) - Pour l'employeur: 30,00 euros (soit 64%) - Pour le salarié : 16,92 euros	TARIFS : - Pour l'employeur : 24,00 euros, fixe (soit 47%) - Pour le salarié : 27,31 euros, révisable dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2015
l'Accord RRG est conclu pour une durée de 3 ans, donc renégociation et remise en concurrence à l'issue	L'Accord Renault SAS - HUMANIS est signé pour une durée indéterminée

2. La DRH de Renault ne manquera pas de proposer d'autres accords aux mêmes syndicats. **En proposant la consultation, le SM-TE envoie un signal à ces syndicats pour l'avenir.**

3. **La situation syndicale n'est pas intangible.** A l'occasion des élections professionnelles, il est possible aux salariés de reprendre le contrôle des « instances représentatives du personnel ». **Le syndicat SM-TE s'emploie à conquérir sa représentativité** : il doit recevoir votre soutien.

## Le syndicat SM-TE donne la parole aux salariés :

Vote par scrutin anonyme avec émargement, devant un restaurant par jour, **de 11h30 à 13h30.**

1. Prenez le temps de lire les questions posées et de cocher les cases de votre choix
2. Placez votre bulletin dans l'enveloppe
3. Signez la feuille d'émargement (Nom, Etablissement, IPN)
4. Votez en mettant votre enveloppe dans l'urne

**Le dépouillement public commence ici-même à 13h30, en votre présence**

**PARTICIPEZ À CE VOTE - UN TRACT ANNONCERA LES RÉSULTATS**

# Consultation sur l'Accord « complémentaire santé obligatoire »

Communication du projet d'accord par les organisations syndicales :	OUI	NON	Sans opinion
1. J'ai été suffisamment informé du contenu de l'accord par les syndicats en charge de la négociation (CFE-CGC, CFDT, FO et CGT)			

Mon appréciation sur l'accord et les obligations d'adhésion :	OUI	NON	Sans opinion
2. Je choisis la formule « Régime de base + option »			
3. Ma cotisation va augmenter par rapport à ma situation antérieure			
4. Mon niveau de remboursements va diminuer par rapport à ma situation antérieure			
5. J'approuve que l'adhésion des ayants-droits soit obligatoire			

## Mon appréciation sur l'Accord :

6. Le principal bénéficiaire de l'accord est * : <b>Les Salariés</b> <input type="checkbox"/> <b>Renault</b> <input type="checkbox"/> <b>Humanis</b> <input type="checkbox"/>
---

\* cochez la case correspondant à votre appréciation

	OUI	NON	Sans opinion
7. Les intérêts des salariés ont été bien pris en compte et défendus par les négociateurs syndicaux			

Mon appréciation sur ce qu'il est possible de faire :	OUI	NON	Sans opinion
8. Je demande la dénonciation de l'Accord par les parties et sa renégociation sur le modèle de l'Accord RRG			
9. Je demande que les voies de recours en justice soient examinées			
10. Je suis prêt à soutenir le SM-TE dans une action en justice, ou tout syndicat qui s'associerait à cette démarche, par mon adhésion et ma cotisation syndicale			

## Expression libre :

pour nous permettre de mieux analyser les résultats, vous pouvez si vous le voulez décrire votre profil à grands traits :

HOMME  FEMME  AGE : 20 – 39 ans  40 – 54 ans  55 – 65 ans   
APR  ETAM  CADRE  RENAULT  PRESTATAIRE

JE SUIS ACTUELLEMENT A LA MUTUELLE RENAULT

ETABLISSEMENT : \_\_\_\_\_

**A DEPOSER DANS L'URNE**, ou à poster à l'adresse suivante : **Syndicat SM-TE - API : FR TCR LOG 0 52**

(Dans ce cas, pour respecter le secret du vote, mettre votre enveloppe de vote dans une autre enveloppe sur laquelle vous mettrez au dos votre NOM, Prénom et Matricule (IPN) pour valider par rapport à la liste d'émargement)